

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 34 (1889)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

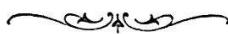
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que de longtemps encore intervienne un acte d'alliance effectif entre l'empire absolu des czars et la république agitée et quasi révolutionnaire des Français. Il y a trop grande divergence entre les deux gouvernements pour qu'une telle alliance soit possible.

La triple alliance au contraire paraît plus solide que jamais, les voyages de Guillaume II n'ont fait que la resserrer. Cette constatation que chacun peut faire est même la prescription la plus solide du règne de la paix pour la présente année. Cette paix se base ainsi sur la supériorité des forces de l'un des belligérants possible. L'adage est donc toujours vrai :

« Si vis pacem para bellum. »

† †



Société des Officiers de la Confédération suisse.

Sous-section de Lausanne.

La séance du 17 décembre a été remplie par un travail des plus intéressants de M. le 1^{er} lieutenant B. van Muyden sur les « Mesures prises par la Diète de 1815 à 1830 relativement à l'organisation militaire fédérale ».

Ce travail devant paraître dans un de nos prochains numéros, nous renvoyons à en donner le compte-rendu. Qu'il nous suffise de dire que la conférence de M. le 1^{er} lieutenant van Muyden a été vivement appréciée par les officiers présents à la séance.



Société fédérale de Sous-Officiers.

*Le Comité central de la Société fédérale des sous-officiers, à Lausanne,
à toutes les Sections.*

Chers camarades,

Le jury chargé de choisir et d'apprécier les travaux écrits pour notre prochaine fête fédérale a été composé comme suit : MM. Lecomte, col.-div., Lausanne ; Ceresole, col.-div., Lausanne ; Lochmann, col. du génie, Berne ; Coutau, col. instr., Genève ; Perrochet, col. d'art., Chaux-de-Fonds ; Hebbel, col. d'art., St-Gall ; Ruffy, major d'inf., Lausanne ; Frölich, major de troupes sanit., Zurich ; Virieux, major d'adm., Lausanne.